

## Réunion du Conseil Municipal

Du 02 septembre 2022

### Procès-Verbal de séance

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux le vendredi deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes FRIGENZA, HAULBERT, SEBASTIANI-MAYAFFRE  
Ms. CLUET, DECLERCQ, FUNEL, BOUX,  
Ms GALFRE, GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Mr Laurent CARTON

Membre(s) absent(s) :

Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée Secrétaire de Séance.

#### **1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE comme secrétaire de séance.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- M. Laurent CARTON donne pouvoir à Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

## 2. **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2022
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N°1 : Décision modificative sur le budget primitif 2022
- Délibération N°2 : Décision modificative sur le budget primitif 2022
- Délibération N°3 : Nouvelle désignation du signataire de l'acte pour l'exercice du droit de préemption urbain sur le hameau de la Foux
- Délibération N°4 : Décisions modificatives sur le budget 2022 (opération d'ordre)
- Délibération N°5 : Appel de Fonds de solidarité FSL
- Délibération N°6 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- Questions diverses

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 29 Juillet 2022.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

### 4. Signature du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2022

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2022.

### 5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace Communal le 02/09/2022 ;
- Commission Communication le 02/09/2022 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

## 6. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du conseil communautaire le 21/06/2022 ;

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission SCOT le 30/08/2022.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

## 7. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

## 8. Délibération N° 1 : Décision modificative sur le budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une décision modificative sur le budget primitif 2022 concernant l'achat de la parcelle C 29 située au hameau de la Foux. Cette parcelle comporte un hangar agricole. Cette opération n'a pas été inscrite au budget primitif 2022. Ainsi il convient de créer cette opération afin de procéder à son paiement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mobiliser le chapitre des dépenses imprévues pour un montant de 80 000 € afin de créer l'opération «Achat de la parcelle C 29 ». La décision modificative sur la section d'investissement s'établit donc de la manière suivante :

Article	Libellé	BP 2022 + DM	Modification	Total
2138/21 Opération 158	Achat parcelle C29	0€	+80 000.00 €	+80 000.00 €
020	Non affectés	109 000.00 €	- 80 000.00	29 000.00
Total		109 000.00 €	0.00 €	109 000.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la décision modificative sur le budget primitif 2022 dans la section d'investissement telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

#### 9. Délibération N°2 : Décision modificative sur le budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une décision modificative sur le budget primitif 2022 concernant l'achat du terrain à côté des gîtes communaux située au hameau de la Rivière.

Les frais de notaire n'ont pas été pris en compte dans le budget primitif 2022. Ainsi il convient d'ajouter à cette opération 6 000 € afin de pouvoir les régler.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mobiliser le chapitre des dépenses imprévues pour un montant de 6 000 € à l'opération «Achat du terrain à côté des gîtes ». La décision modificative sur la section d'investissement s'établit donc de la manière suivante :

Article	Libellé	BP 2022 + DM	Modification	Total
2111/21 Opération 132	Achat du terrain à côté des gîtes	60 000.00€	+6 000.00 €	+66 000.00 €
020	Non affectés	29 000.00 €	- 6 000.00	23 000.00 €
Total		89 000.00 €	0.00 €	89 000.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la décision modificative sur le budget primitif 2022 dans la section d'investissement telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

**10. Délibération N°3 : Nouvelle désignation du signataire de l'acte pour l'exercice du droit de préemption urbain sur le hameau de la Foux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le droit de préemption de la commune a été exercé dans le cadre de la vente du bâtiment de Mme DUFOUR Alice situé Rue des tilleuls au hameau de la Foux , parcelle C 29. Dans le cadre de la procédure administrative pour l'exercice du droit de préemption et en vue de signer l'acte de vente, Maître PEGURIER, notaire de Madame DUFOUR Alice , a saisi la commune afin qu'il soit procédé à la désignation du signataire qui représentera la commune.

Lors du conseil municipal du 29 juillet 2022, Monsieur le Maire a été désigné pour signer cet acte, pour des raisons administratives, ce dernier propose de désigner un nouveau conseil municipal afin d'accélérer la procédure.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner comme signataire de l'acte de vente Mme Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Désigne** Madame Vanessa SEBASTIANI MAYAFFRE, Maire de la commune, comme signataire de l'acte de vente du bien,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11.

**12. Délibération N°4 : Décision modificative sur le budget primitif 2022 (opération d'ordre)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une décision modificative sur le budget primitif 2022 concernant l'intégration de travaux terminés. En effet les travaux effectués au chemin du cloutas en 202 n'ont pas été intégrés à l'article comptable correspondant. Ainsi il convient de modifier les articles budgétaires comme suit :

Article	Libellé	BP 2022 + DM	Modification	Total
2138/041	Autres constructions		+ 11 988.00 €	+ 11 988.00 €
21538/041	Autres réseaux		+ 11 988.00 €	+11 988.00 €
Total			0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la décision modificative sur le budget primitif 2022 dans la section d'investissement telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

**13. Délibération N°5 : Appel de Fonds de Solidarité FSL.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'adhésion au Fond de Solidarité Logement du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année 2022. Le montant par habitant de l'adhésion pour la commune s'élève à 0,61 €. Il propose de répondre favorablement à cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la demande d'adhésion au Fond de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2022 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

**14. Délibération N°6 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la présentation du dossier de demande de subvention auprès de l'ANS, la délibération N°2022-42 a été refusée car elle tenait compte de la T.V.A. Ainsi il convient de prendre une nouvelle délibération ne faisant référence qu'aux montants Hors Taxe de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Peyroules se trouve en Zone de Revitalisation Rurale, ainsi elle est éligible au plan gouvernemental " 5000 équipements de proximité".

A ce titre la commune peut bénéficier jusqu'à 80% de subvention pour la création d'un terrain multisports auprès de l'Agence National du Sport pour la création d'un terrain multisports.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de « 5000 équipements de proximité » pour la création d'un terrain multisports à Peyroules avec le plan de financement suivant :

Plan de financement de l'opération de création d'un terrain multisports	
Coût du terrain HT	67 467.00 €
Coût du sol et enrobé HT	29 982.00 €
Montant HT de l'opération	97 449.00 €
Subvention de l'Agence Nationale du Sport – 80 %	77 959.20 €
Autofinancement de la Commune	19 489.80 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération de création d'un terrain multisports tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain multisports pour un montant de 97 449 € H.T.
- **Sollicite** auprès de l'Agence Nationale du Sport une subvention à hauteur de 80 % du montant H.T,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T	97 449.00 €
Subvention Agence nationale du Sport 80 %	77 959.20 €
Autofinancement	19 489.80 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

## 15. Questions Diverses

### 16.1. Fermeture de la fontaine de Peyroules.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 25 août 2022 dernier, Monsieur Cédric ARNAUD, inspecteur de l'environnement à l'Office Français de la Biodiversité - Service départemental des Alpes de Haute-Provence s'est rendu sur la commune afin de vérifier l'affichage et le respect des restrictions d'usage de l'eau. Dans son compte rendu, il demande la fermeture de la fontaine de Peyroules et l'affichage dans tous les hameaux de la fiche alerte renforcée.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces remarques ont bien été prises en compte et que la fontaine du hameau de Peyroules ne coule plus.

Monsieur André GALFRE propose qu'une affiche d'information soit positionnée sur la fontaine afin d'expliquer les raisons de la coupure d'eau. Monsieur le Maire approuve cette proposition et va se charger de la réalisation de cette affiche.

## 16.2. Chats errants au hameau de la Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 chats errants ont été signalé au hameau de La Bâtie, Chemin des Orts. Il rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité l'association 30 Millions d'Amis pour renouveler la convention d'aide proposée par l'association pour la stérilisation des chats. A ce jour, n'ayant pas de retour de l'association 30 Millions d'Amis, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la stérilisation des 2 chats errants.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la stérilisation des 2 chats errants au hameau de La Bâtie, Chemin des Orts,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

## 16.3. Demande de terrains pour la création d'un projet agricole

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande reçue en Mairie de Mr BETANCOURT et Mme MARIN. Cette dernière porte sur la recherche de terrains agricoles et /ou d'une ferme afin de créer un projet agricole sur la commune.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il n'existe pas actuellement de parcelle communale ou de bâtiment communal permettant de répondre favorablement à la demande de Mr BETANCOURT et Mme MARIN. Ainsi, une réponse défavorable sera communiquée.

## 16.4. Projet de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire la date de démarrage du projet de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion de lancement de la phase de travaux est planifiée le 09 Septembre prochain.

## 16.5. Projet de création du parc photovoltaïque

Monsieur Claude GUERIN informe Monsieur le Maire que les pistes aux abords de la clôture du parc photovoltaïque ont été détérioré et que des graviers sont présents sur la route communale du Mousteiret.

Monsieur le Maire va signifier ces problèmes à l'entreprise Engie et demander qu'ils soient corrigés.

### **16.6. Vente du bois issue de la coupe sur le site du futur parc photovoltaïque**

Monsieur André GALFRE demande à Monsieur le Maire si le produit de la vente du bois issue de la coupe sur le site du futur parc photovoltaïque a été perçu par la commune. A ce jour, le produit de la vente du bois n'a pas été perçu.

### **16.7. Signature des actes notariés**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous chez le notaire de Castellane est fixé au 05 Septembre 2022 pour la signature des actes notariés concernant les affaires ci-dessous :

- Acquisition de la parcelle B 1518 de Mr Quentin GAGLIO
- Acquisition de la parcelle B 15 de Mme RICHARD
- Avenant avec l'opérateur Engie Green pour le projet de création du parc photovoltaïque

### **16.8. Dégradation d'un banc au hameau de La Bâtie**

Madame Lise HAULBERT informe Monsieur le Maire que le banc situé dans l'ancien local à ordures ménagères a été dégradé. Monsieur le Maire va charger les agents du service technique de la commune de procéder aux réparations qui conviennent sur le banc.

### **16.9. Antenne de téléphonie 4G / 4 opérateurs au hameau de Peyroules**

Monsieur Roger FUNEL demande à Monsieur le Maire si la date de mise en service de l'antenne de téléphonie mobile 4G / 4 opérateurs du hameau de Peyroules est connue.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune information de la part de l'opérateur Bouygues Télécom sur ce projet et qu'il va solliciter la chargée d'affaire du projet.

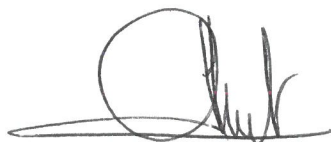
Dans l'éventualité où cette dernière ne répondrait pas à la commune, Monsieur le Maire saisira les services de l'état sur ce dossier.

## **16. Signature du registre des délibérations de la séance**

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 02 septembre 2022.

**La séance levée : 22h00**

**F. CLUET  
MAIRE DE PEYROULES**



**V. SEBASTIANI-MAYAFFRE  
La secrétaire de séance**

